

RFSOs 1000169632 and 1000189534

QUESTION 7:

From the RFP:

The Bidder MUST provide documentary evidence that they have ten (10) years experience writing English speeches with two (2) years experience in the last five (5) years delivering English speech writing services for a federal government Minister and a federal Member of Parliament.

- 1) How many days devoted to speechwriting constitute a year?
- 2) Must bidders provide evidence of 10 years' experience writing English speeches for ministers and Members of Parliament? The way the requirement is written, bidders must demonstrate only two years (in the last five) devoted to speechwriting for ministers and Members of Parliament.

ANSWER 7:

- 1) Bidders must provide documentary evidence they have written a significant number of speeches over a calendar year.
- 2) The requirement is for 10 years' experience writing English speeches in general. Of this, 2 years in the last 5 must have must involve writing speeches for federal government ministers and Members of Parliament.

QUESTION 8:

M2 is very restrictive in terms of available resources. Can M2 be the same as M1 where the examples can be taken from the last 5 years?

ANSWER 8:

INAC very frequently requires speeches to be delivered within 24 hours of the request. Bidders are required to provide recent (ie within 2 years) experience of providing speeches that meet this deadline.

DOCs 1000169632 et 1000189534

QUESTION 7

Le passage suivant est tiré de la demande de propositions :

Le soumissionnaire DOIT fournir des preuves documentaires attestant qu'il possède dix (10) années d'expérience en rédaction de discours en anglais et deux (2) années d'expérience acquises au cours des cinq (5) dernières années à fournir des services de rédaction de discours à un ministre fédéral et à un député fédéral.

- 1) Combien de jours dédiés à la rédaction de discours constituent une année?
- 2) Les soumissionnaires doivent-ils fournir des preuves des 10 ans d'expérience dans la rédaction de

discours en anglais pour des ministres et des députés fédéraux? De la façon dont l'exigence est rédigée, les soumissionnaires doivent uniquement démontrer deux années (au cours des cinq dernières années) dévouées à la rédaction de discours pour des ministres et des députés fédéraux.

RÉPONSE 7

1) Les soumissionnaires doivent fournir des preuves documentaires qu'ils ont rédigé un nombre important de discours au cours d'une année civile.

2) L'exigence vise 10 années d'expérience dans la rédaction de discours en anglais en général. De ces années, deux des cinq dernières années doivent avoir été consacrées à la rédaction de discours pour des ministres et des députés fédéraux.

QUESTION 8

Le critère O2 est très restrictif en ce qui a trait aux ressources disponibles. Le critère O2 peut-il reproduire le critère O1 pour lequel les exemples peuvent être tirés des cinq dernières années?

RÉPONSE 8

Affaires indiennes et du Nord Canada a souvent besoin de la livraison de discours dans les 24 heures de la demande. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer de l'expérience récente (c.-à-d., dans les deux dernières années) dans la présentation de discours qui respecte ce délai.